

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 14 – Aménagement (CR 2020-914)**

**Fonctionnement**

Chapitre 935 – Aménagement des territoires

50 – Services communs

**HP50-002- Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement**

**Action “Biennale de l’architecture et de l’urbanisme”**

**Amendement :**

La ligne de l’action “Biennale de l’architecture et de l’urbanisme” est supprimée.

**Exposé des motifs :**

**UNE MANIFESTATION A DÉFINIR AVEC LES ACTEURS DE L’URBANISME**

Par délibération n° CR 50-16 du 18 mars 2016, le Conseil régional s’est engagé à créer une biennale de l’architecture et de l’urbanisme.

Lors de cette création, nous avons proposé que la nouvelle majorité garde l’impulsion donnée par le précédent exécutif dans ce domaine en s’engageant à recueillir l’ensemble des travaux produits en lien avec l’architecture et de l’urbanisme dans le cadre du Grand Paris, en particulier ceux menés par le Conseil régional d’Île-de-France. La droite régionale, absente il est vrai de ces manifestations durant le mandat précédent a refusé de prendre en compte des dispositifs dont l’utilité et l’expertise avaient été reconnus de tous les acteurs du secteur : dispositifs régionaux de type ateliers de la création urbaine ou rendez-vous organisés par l’AIGP, la maison de l’architecture en IDF, travaux de l’IAU... L’architecture et l’urbanisme en Île-de-France, liés ou pas au Grand Paris, avaient pourtant déjà une histoire forte d’où découlait une dynamique qui ne pouvait pas être ainsi mise de côté.

La droite régionale a souhaité stopper cette longue collaboration sans faire la démonstration, en 2019, de la pertinence de ses choix.

Aucun bilan n’a été tiré de la 1ère édition de la Biennale. La prochaine édition se tiendra en 2022. Elle ne peut se faire sans un tel bilan et engager la prochaine majorité régionale. Celle-ci aura tout le loisir de la réorienter en concertation avec les acteurs du secteur. C’est ce que nous proposons.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 14 – Aménagement (CR 2020-914)**

**Fonctionnement**

Chapitre 935 – Aménagement des territoires

Sous-section 50 – Services communs

**Programme HP50-001 « Etudes et prospectives »**

**Texte de l'amendement**

Le Programme HP50-001 est ainsi modifié « SDRIF, études et prospectives » et abondé de 1M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs**

**CONTRE LE DÉSÉQUILIBRE EST/OUEST :  
RENOUER AVEC LA PHILOSOPHIE INITIALE DU SDRIF**

L'annonce de la révision du SDRIF, lors de la pseudo COP, ne peut pas n'être qu'une annonce pour communication de la droite régionale. Nous ne pouvons y croire et surtout nous y résoudre. Pourtant... la ligne budgétaire "Etudes et prospectives" reste, au budget 2021, au même niveau qu'en 2020.

Document prescripteur d'urbanisme et de planification, le SDRIF est pourtant très important et nécessite d'être revisité : il encadre les documents d'urbanisme locaux (plan local d'urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territoriale). En cela, il pose un avis en matière d'aménagement du territoire en reliant les problématiques du logement, de l'emploi, des transports, de protection de l'environnement et du climat, de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales...

Comme l'a précisé le CESER dans une auto-saisine présentée en février 2019, face aux mutations urbaines et grands projets qui se développent sur le territoire francilien, il est impératif « *d'ouvrir le débat sur le renforcement du caractère prescriptif du SDRIF* ». Ne manquant pas de préciser qu'« *un tel dispositif avait été mis en place de 2004 à 2013 et avait fait la preuve de son efficacité. Le comité de pilotage stratégique associait Région, État et Ceser et s'appuyait sur un comité élargi notamment aux autres personnes publiques associées (PPA)* ». Le CESER finissait par regretter que « *ce type de dispositif partenarial qui était aussi prévu pour le suivi n'ait, par contre, pas vu le jour depuis* ».

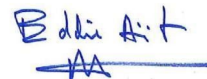
"Le débat" n'ayant pas été ouvert en cinq ans, nous proposons donc que la Région se donne les moyens budgétaires de relancer ce comité de pilotage stratégique associant Région, Etat et CESER et le comité élargi aux élu-e-s de proximité et aux populations locales afin de suivre l'application de ce schéma d'aménagement ayant à cœur d'œuvrer au rééquilibrage Est/Ouest dans notre Région.

**Céline MALAISÉ**

**Maxime des GAYETS**

**Ghislaine SENÉE**

**Eddie AÏT**





**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 14 – Aménagement (CR 2020-915)**

**Fonctionnement**

Chapitre 935 – Aménagement des territoires  
50 – Services communs

**HP50-001- Etudes générales**

**Amendement :**

**Une action intitulée « Études et concertation pour un aménagement durable et solidaire du Triangle de Gonesse » est créée, et dotée de 0,1M€ en AP et en CP.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**CONTRIBUER À UN PROJET ALTERNATIF À EUROPACITY, POUR L'AVENIR ÉCOLOGIQUE ET DURABLE DU TRIANGLE DE GONESSE**

L'annonce par l'État l'an dernier de l'abandon du projet Europacity est positive. Cependant cet abandon ne peut laisser la place à un nouveau projet de bétonisation énergivore, polluant, dédié aux profits financiers et insoutenable pour l'économie locale. Le plan d'urgence de 1 M€ pour le Val-d'Oise promis par l'exécutif régional est d'ailleurs resté lettre morte dans ce BP 2021.

Une réflexion collective doit à présent s'engager pour faire du Triangle de Gonesse un territoire modèle en matière de réponse publique aux enjeux climatiques, de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des terres agricoles, pleinement connecté aux besoins des populations locales.

Des propositions en ce sens existent d'ores et déjà, tel que les projets citoyens CARMA et RISOME. Ils doivent être considérées avec sérieux pour lancer cette réflexion, comme l'indique le rapport de mission présenté par Francis Rol-Tanguy en juillet dernier.

Ces deux projets complémentaires proposent des pistes concrètes de mise en valeur des 680 hectares de terres agricoles situés entre Le Bourget et Roissy, ainsi qu'un ambitieux projet de transition écologique pour l'ensemble du pays de France. Quelque 300 hectares pourraient ainsi être préservés de l'urbanisation.

Le premier, CARMA, centré sur le Triangle de Gonesse, envisage sa transition agricole et alimentaire, en s'appuyant sur les agriculteurs en place qui le souhaitent. Le deuxième, RISOME propose conjointement de faire de ce territoire un pôle d'excellence fondé sur les filières économiques non délocalisables de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé, avec des dispositifs d'accès à l'emploi et une démarche de recherche-développement tournée vers l'innovation.

La Région doit s'engager dans un travail d'étude et de concertation, aux côtés de l'État, des collectivités locales et des associations citoyennes et environnementales, pour faire du Triangle de Gonesse un territoire réellement durable. Telle est la proposition de cet amendement.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 14 – Aménagement (CR 2020-914)**

**Fonctionnement**

Chapitre 935 – Aménagement des territoires

Sous-section 50 – Services communs

Sous-section 52 – Agglomérations et villes moyennes

**Programme PJ52-001 « Territoires stratégiques »**

**Action « Pour un rééquilibrage territorial Est/Ouest en faveur des territoires populaires »**

**Texte de l'amendement**

**L'action « Résorber les inégalités territoriales : interventions dans les quartiers populaires » est créée et abondée de 44,500 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs**

**POUR UN RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL EST/OUEST  
EN FAVEUR DES TERRITOIRES POPULAIRES**

L'indispensable rééquilibrage entre les territoires Est/Ouest doit passer par une volonté politique forte de faire respecter les engagements de construction de logement, le SDRIF et de l'ensemble des politiques et des actions qui font sens commun et valide les principes du vivre-ensemble

Pour nos groupes, il est indispensable qu'une ligne spécifique soit dédiée à l'aménagement urbain dans les quartiers populaires afin que la région participe au nécessaire effort de rattrapage pour les faire entrer dans le droit commun.

Il s'agit donc de procéder au fléchage transparent des moyens régionaux dans différents secteurs d'action, tels que le logement social, l'environnement, les services publics... pour les rendre plus utiles aux habitant-e-s des quartiers populaires dont la situation s'est fortement aggravée avec la crise sanitaire, sociale et économique. Dans ces quartiers vivent « *les premiers de corvée* », celles et ceux qui travaillent dans la grande distribution, dans les entreprises de nettoyage et de transports en commun, celles et ceux qui aident les personnes âgées, nos grands-parents, nos concitoyens en situation de handicap. Ils méritent toute notre attention.

Compte tenu de l'urgence du rattrapage à effectuer, nous considérons qu'une enveloppe de 44,500 M€, du même montant que celle des Contrats d'aménagement territorial, est nécessaire.

**Céline MALAISÉ**



**Maxime des GAYETS**



**Ghislaine SENÉE**



**Eddie AÏT**

